



## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>20149</b>	De <b>M. François de Rugy</b> ( Écologiste - Loire-Atlantique )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Éducation nationale		<b>Ministère attributaire</b> > Éducation nationale
<b>Rubrique</b> >enseignement secondaire	<b>Tête d'analyse</b> >programmes	<b>Analyse</b> > histoire. géographie.
Question publiée au JO le : <b>05/03/2013</b> Réponse publiée au JO le : <b>19/03/2013</b> page : <b>3069</b>		

### Texte de la question

M. François de Rugy attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le volume horaire prévu pour l'enseignement de l'histoire et de la géographie en classe de terminale pour les élèves de la section scientifique. Si les professeurs se félicitent du rétablissement de cet enseignement à titre obligatoire à la suite des états généraux du 28 janvier 2012, ils s'inquiètent de ce que seules deux heures hebdomadaires seraient prévues par la Degesco pour ces élèves. Il apparaît en effet difficile à la fois pour la profession de parvenir à transmettre le volume de connaissances requis, et à la fois pour les élèves de comprendre et d'assimiler ces connaissances avec un horaire d'enseignement hebdomadaire inférieur à deux heures et demie. Il lui demande donc comment il entend prendre en considération les craintes des professeurs d'histoire et de géographie dans le rétablissement de leur discipline pour les élèves de terminale scientifique.

### Texte de la réponse

La place de l'histoire-géographie en série scientifique, comme dans les autres séries préparant au baccalauréat, est un sujet qui mérite une attention particulière. Le caractère formateur de ces disciplines pour la compréhension du monde contemporain et la préparation des élèves à l'exercice de leurs droits de futurs citoyens, en font une des composantes majeures de la culture générale dans toutes les séries. Conformément aux engagements du Président de la République, le ministre de l'éducation nationale a décidé de réintroduire l'histoire-géographie dans les enseignements obligatoires en classe terminale de la série scientifique S. Pour préserver l'équilibre des enseignements dans cette série sur l'ensemble du cycle terminal, l'horaire d'histoire-géographie en classe de première sera également modifié. La nouvelle configuration horaire de l'histoire-géographie en série S est la suivante : 2,5 heures hebdomadaires en classe de première et 2 heures en classe terminale. Elle répond à la volonté de développer une culture générale historique et géographique sans alourdir à l'excès l'horaire global des élèves, tout en préservant l'équilibre entre toutes les séries préparant au baccalauréat. L'application de ces mesures concernera la classe de première S à compter de la rentrée 2013 et la classe terminale S à compter de la rentrée 2014, conformément aux dispositions de l'arrêté du 19 décembre 2012 paru au Journal officiel de la République française du 3 janvier 2013. Les programmes de la série S ont été aménagés pour tenir compte des modifications d'horaires. Ces programmes ont été soumis au Conseil supérieur de l'éducation du 13 décembre 2012. Ils ont été pris par arrêté du 7 janvier 2013 paru au Journal officiel de la République française du 23 janvier 2013 et ont fait l'objet d'une publication au bulletin officiel de l'éducation nationale n° 8 du 21 février 2013. Les élèves passeront une épreuve obligatoire d'histoire-géographie en fin de terminale à la session 2015 du baccalauréat.